

Programme de la Formation

CONCEVOIR AVEC LE RÉEMPLOI

1 jour soit 7 heures de formation

ORGANISATION ET ACCÈS À LA FORMATION

Module : Réemploi pour une conception plus vertueuse

Modalité pédagogique : Présentiel

Date(s) : vendredi 14 octobre 2022

Lieu : Conseil Régional de l'Ordre des Architectes Nouvelle-Aquitaine - Poitiers - 1 rue de la Tranchée 86000 Poitiers

Ouverture de la plateforme de formation : 14 octobre 2022

Fermeture de la plateforme de formation : 3 novembre 2022

Date de l'évaluation finale : 14 octobre 2022

CONTEXTE GÉNÉRAL

Le réemploi des matériaux de construction concerne un ensemble de pratiques consistant à « utiliser de nouveau des matériaux ou éléments de construction issus de déconstruction pour un usage identique à celui pour lequel ils avaient été conçus ». Il est primordial que les architectes entrent dans ce processus vertueux de l'économie circulaire et du réemploi.

"1 conserver, 2 réemployer, 3 recycler" pour atteindre la sobriété et respecter l'un des objectifs de la nouvelle réglementation environnementale RE2020.

Le réemploi permettra de diminuer l'impact carbone de la construction, en prenant en compte l'ensemble des émissions du bâtiment sur son cycle de vie. De fait, les matériaux réemployés auront pas ou peu d'impact sur votre projet.

PRISE EN CHARGE

Pour vous inscrire, il vous suffit de vous connecter sur [votre espace MAJ](#)

- Vous avez déjà apprécié une formation MAJ, il vous suffit de demander la réinitialisation de votre mot de passe -> se connecter

- Vous n'avez jamais suivi de formation à MAJ, créez un compte entreprise

- Vous êtes demandeur d'emploi, vous pouvez bénéficier de prise en charge -> créez un compte individuel

Ou appelez nous : 05 57 14 06 97

Toutes nos formations peuvent bénéficier de prise en charge, aussi, dès réception de la convention par mail et le plus tôt possible avant le début de la formation, nous vous invitons à déposer votre demande de prise en charge auprès de l'organisme dont vous dépendez.

SALARIÉ(E) : vous êtes salarié(e) d'une entreprise de MOE ou de toute agence libérale, vous dépendez de l'[OPCO EP](#). La prise en charge peut s'effectuer dans le cadre du plan de développement des compétences validé par votre employeur.

- le logo "Action collective" est apposé en haut à droite de ce document, cela indique qu'il s'agit d'une formation labellisée par la Branche Architecture susceptible de bénéficier d'une prise en charge en thème prioritaire

Vous êtes salarié d'une autre entreprise (artisan, ingénieur.....), [voir ici les différents organismes](#) susceptibles de prendre en charge la formation

LIBÉRAL(E), vous êtes travailleur indépendant ou professionnel libéral, vous dépendez du [FIF PL](#), Vous devez à minima justifier d'une année complète de cotisations URSSAF pour prétendre à une prise en charge.

- le logo "Action collective" est apposé en haut à droite de ce document : ne faites pas l'avance des fonds, ne déposez pas de demande préalable de prises en charge, nous nous en occupons

Et dès lors que vous êtes dirigeant d'agence, vous avez **droit à un crédit d'impôt** pour dépenses de formation. Vous pouvez télécharger le formulaire Cerfa n°12635*04 [sur le site du gouvernement](#). La déclaration doit être jointe à la déclaration annuelle de résultat déposée par l'entreprise.

DEMANDEUR D'EMPLOI : Pôle emploi peut attribuer une Aide Individuelle à la Formation (AIF) pour contribuer au financement des frais pédagogiques. Le choix de la formation doit constituer une étape déterminante avant la reprise d'emploi et sa pertinence être validée par le conseiller Pôle emploi. La demande d'aide doit être déposée au plus tard quinze jours calendaires avant le début de la formation.

Et surtout n'hésitez pas à nous contacter pour plus d'informations : 05.57.14.06.97

RÉFÉRENT HANDICAP

Vous êtes en situation de handicap et souhaitez des renseignements ou conseils sur votre projet de formation, contactez notre référent :

BARUSSAUD Marie - 05.57.14.06.97 - formation@maj-na.fr

PUBLIC CIBLE

Architectes, Maîtres d'Oeuvre, Programmistes
Bureaux d'étude, économistes de la construction
Maîtres d'ouvrage, assistants à la maîtrise d'ouvrage

PRÉREQUIS

Aucun

MODALITÉS DE SUIVI ET D'APPRÉCIATION

Avant la session, un questionnaire de positionnement préformation est proposé aux participants, afin de permettre au formateur d'affiner sa présentation en fonction des profils et des attentes de chacun.

Il sera complété dès l'ouverture par un tour de table de présentation.

Ensuite, plusieurs évaluations ponctueront la formation, sous forme d'échanges oraux et/ou d'exercices d'application.

En fin de formation, un bilan oral permettra de revoir ensemble les points d'acquisition. **Il sera complété par un questionnaire qualité transmis par mail à l'issue de la formation. La réponse au questionnaire conditionne l'envoi des attestations de formation.**

MODALITÉS DE SANCTION

Établissement d'une attestation de stage

Module

Réemploi pour une conception plus vertueuse

1 jour soit 7 heures de formation

Modalité d'apprentissages : Présentiel

ORGANISATION ET ACCÈS À LA FORMATION

Modalité Pédagogique : Présentiel

Date(s) : vendredi 14 octobre 2022, 09h00 - 12h30 / 13h30 - 17h00

Lieu : Conseil Régional de l'Ordre des Architectes Nouvelle-Aquitaine - Poitiers - 1 rue de la Tranchée 86000 Poitiers

Ouverture de la plateforme de formation : 14 octobre 2022

Fermeture de la plateforme de formation : 3 novembre 2022

Date de l'évaluation finale : 14 octobre 2022

OBJECTIF(S) PÉDAGOGIQUE(S)

À l'issue de la formation, le participant sera en capacité d'adapter le processus classique de programmation-conception-réalisation pour mettre en oeuvre une démarche de déconstruction et réemploi, en justifier l'aptitude à l'emploi des matériaux issus du réemploi et en respectant la réglementation.

FORMATEUR(S)

GARNESSON Thomas - Ingénieur / Chef de projets - Equipe Services Innovants MOe Matériaux et Systèmes Constructifs

OUTILS PÉDAGOGIQUES

Exposés d'apports théoriques et pratiques enrichis par les expériences de chacun - intervenant et participants
Support pédagogique, complété d'éléments de bibliographie

PROGRAMME

Demi-journée 1

Contexte réglementaire et normatif

- Réglementation Vs Norme
- Réemploi et traditionnalité
- Code de l'environnement, loi AGECE, RE 2020

Processus de programmation-conception-réalisation

- Rôle des acteurs
- Programmation et conception en réemploi
- Stratégie de mise en oeuvre du réemploi
- Intégration des opérations de réemploi aux marchés des entreprises
- Traçabilité et bilan d'une opération de réemploi

Demi-journée 2

Justifier l'aptitude à l'emploi des ressources issues du réemploi

- Vérification de la faisabilité de la dépose
- Définition de l'usage prévu
- Qualification de la ressource

Exercice pratique de validation des acquis : travail en commun sur des cas d'application et QCM en fin de formation